Image not found or type unknown

Tax equalisation pour expatries - ajustement 5 ans apres

Par **yannickit**, le **20/01/2017** à **20:14**

Bonjour,
j'etais expatrie a Singapour de 2011 a 2015, et mon employeur francais pratiquait la "tax equalisation", c'est-a-dire deduisait de mon salaire Singapourien un montant correspondant aux impots que j'aurais payes en France. J'ai maintenant quitte cette entreprise et l'employeur me reclame 17,000 euros. Selon eux ils se sont trompes dans leur calcul d'impot theorique depuis 2011 et n'avaient pas suffisamment deduits sur mon salaire. Cependant, il n'a pas accepte de devoiler comment ces calculs d'impot theorique ont ete faits, sur quelles hypotheses.
Est-ce legal pour lui de reclamer cette somme apres tant d'annees, et puis-je l'obliger a devoiler ses calculs ou demander une contre expertise?

Par ailleurs, l'employeur me doit une petite somme (700 Euros) , ce qu'il reconnait mais il m'a annonce qu'il ne paiera qu'a condition que je lui paye les 17,000 euros d'abord.
Peut-il legalement exercer ce chantage? Puis-je l'attaquer en justice pour recuperer mes 700 euros (une question de principe)?
Merci de votre conseil,
Salutations
Yannick Garcia

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés